

**Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire**  
**Séance du 28 février 2023**  
Convocation du 21 février 2023

**N° 2023\_02\_006**

**Objet : Ressources Humaines - Création d'un poste pour un emploi non permanent pour le suivi de l'étude habitat**

Le 28 février 2023 à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à VALLON PONT D'ARC, salle de la restauration collective, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Richard ALZAS, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Lison BOICHUT, Vincent CERVINO, Maurice CHARBONNIER, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Françoise PLANTEVIN, Anne-Marie POUZACHE, Joëlle ROSSI, René UGHETTO, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE.

Absents excusés : Antoine ALBERTI, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Jocelyne CHARRON, Max DIVOL, Sylvie EBERLAND, Françoise HOFFMAN, Jacques MARRON, Gérard MARRON, Maryse RABIER, Yves RIEU

Pouvoirs : Antoine ALBERTI à Jean-Yvon MAUDUIT, Jocelyne CHARRON à Joëlle ROSSI, Max DIVOL à Françoise PLANTEVIN, Sylvie EBERLAND à Vincent CERVINO, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Jacques MARRON à René UGHETTO, Gérard MARRON à Patrice FLAMBEAUX, Maryse RABIER à Guy MASSOT, Yves RIEU à Anne-Marie POUZACHE

Secrétaire de Séance : Monique MULARONI

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 28  
Nombre de pouvoirs : 9 - nombre de suffrages exprimés : 37  
Vote contre :                                    pour :                                    abstention :

**Claude Benahmed, vice-président au développement économique** explique aux conseillers la nécessité de créer un poste pour un emploi non permanent de chargé de mission Etude Habitat dans la l'étude pré-opérationnelle de l'OPAH. Les missions de cet agent seront le diagnostic du parc privé, l'analyse du fonctionnement du territoire et des marchés locaux de l'habitat qui devront permettre de mettre en évidence les enjeux liés à l'amélioration du parc privé existant sur le territoire de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche, en lien et complémentarité avec le parc public.

Il propose la création à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 d'un emploi non permanent de technicien territorial contractuel relevant de la catégorie B, de la filière Technique, du cadre d'emplois des techniciens au grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet.

Cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat de projet à durée déterminée pour une durée de de 12 mois minimum à partir de la date de recrutement. Le contrat peut être renouvelé par reconduction expresse dans la limite d'une durée totale de 6 ans.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure de recrutement prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

**Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,**

Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Reçu en préfecture le 10/03/2023

Publié le 13/03/2023

ID : 007-200039808-20230228-2023\_02\_006-DE

SLO

A l'unanimité des membres présents et représentés,

**Décide** de créer un poste de chargé de mission Etude Habitat ;

**Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Président,

Luc PICHON



La secrétaire de séance

Monique MULARONI